



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 17 avril 2026*

N° de la délibération : BM/NA/2026/04-05-48

Objet : **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE)**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Absent : 00

Délégations : 02

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni en salle de délibérations, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le onze avril deux mille vingt-six.

Etaient présents (27) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Marc Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Rony VERSIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, Mme VERGELAS Sandrine, M. Daniel JORDAN, Mme Brenda SITCHARN, M. Bertrand BLOMBOU, M. Joël JEAN-PHILIPPE, M. Frantz RAMASSAMY, M. Rudy ROBERT, M. Samuel KANCEL, M. Luchy BRETER, M. Mariano MITEL, Mme Jenny JACMET-BIBAC, M. Jérôme VERGELAS, Mme Manndie CARLOSSE-VRIENS

Délégations (02) :

Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN ; Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL avait donné procuration à M. Mariano MITEL

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE
DES LISTES ELECTORALES (REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE)**

Madame Elodie PITON ép. SERICHARD expose que la commission de contrôle des listes électorales, instituée par l'article L.19 du Code électoral, est chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire en matière d'inscription et de radiation sur les listes électorales.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, cette commission est composée de cinq conseillers municipaux, répartis selon les règles fixées par le Code électoral.

Les membres de cette commission sont nommés par le représentant de l'État, sur proposition du conseil municipal.

Il convient donc de proposer une liste de conseillers municipaux volontaires et éligibles, dans le respect des règles de composition et de représentation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7,

Considérant que la commune de Petit-Canal compte plus de 1 000 habitants et que deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement,

Considérant qu'il convient de proposer au représentant de l'État une liste de conseillers municipaux susceptibles d'être nommés membres de la commission de contrôle des listes électorales,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Elodie PITON ép. SERICHARD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

- 1. DE PROPOSER** au préfet la liste suivante de cinq (5) conseillers municipaux volontaires et éligibles :

Elus de la majorité

- M. Rony VERSIN,
- Mme Elodie PITON ép. SERICHARD
- Mme Astride HAMLET

Elus de la minorité

- Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL
- Mme Manndie CARLOSSE-VRIENS

- 2. DE PRENDRE ACTE** que ces membres seront nommés par arrêté préfectoral.

- 3. DE DIRE** que Monsieur le Maire se chargera d'en informer Monsieur le Préfet par courrier.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 17 Avril 2026

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (27) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Marc Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Rony VERSIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, Mme VERGELAS Sandrine, M. Daniel JORDAN, Mme Brenda SITCHARN, M. Bertrand BLOMBOU, M. Joël JEAN-PHILIPPE, M. Frantz RAMASSAMY, M. Rudy ROBERT, M. Samuel KANCEL, M. Luchy BRETER, M. Mariano MITEL, Mme Jenny JACMET-BIBAC, M. Jérôme VERGELAS, Mme Manndie CARLOSSE-VRIENS

Les représentés (02) : Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN ; Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL avait donné procuration à M. Mariano MITEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**Pour expédition certifiée
Le Maire**

971-219711199-20260402-BMNA2026040548-DE

Accusé certifié exécutoire

La secrétaire de séance

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 24/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Brenda SITCHARN

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet